



**AN 2026
26-064**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 24 juin à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, M. Ali HADIK, Mme Nathalie COLAS, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

Mme Valérie MASSICOT, procuration à Peggy FRANÇOIS
M. Gilles LÉCOLE, procuration à Élodie MACHADO
Mme Sophie PRIMAS, procuration à Fabienne PAULIN
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Laurence DENAND
M. Joël DANIEL, procuration à Jérémy LEFEBVRE
M. Guillaume BASSET, procuration à Thierry MONTANGERAND

M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

17/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

17/06/2026

**OBJET : COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION N°26-044 DU 15 AVRIL 2026
RELATIVE À CESSIION ET DIVISION DE LA PARCELLE AM N°806 AU PROFIT DES
RIVERAINS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°26-044 du 15 avril 2026 approuvant la division et la cession de la parcelle cadastrée section AM n° 806,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2026

Application agréée E/égalité.com

99_DE-078-217800291-20260624-DEL26_064-D

Vu le plan de projet de division annexé à la présente délibération,

Considérant que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AM n° 806,

Considérant que ce foncier, acquis en vue de sa rétrocession, relève du domaine privé communal,

Considérant qu'aucune procédure de désaffectation ou de déclassement n'est requise préalablement à sa cession,

Considérant que, postérieurement à la délibération du 15 avril 2026, le projet de division de la parcelle a été modifié afin de tenir compte des demandes formulées par les riverains concernés,

Considérant que ce nouveau projet prévoit une division en sept lots au lieu des six initialement approuvés,

Considérant que le document d'arpentage correspondant est en cours d'établissement et que les surfaces définitives des lots seront celles qui résulteront de ce document,

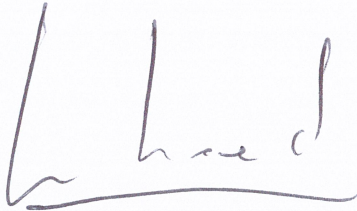
Considérant que le prix de cession demeure fixé à 160 €/m² conformément à la délibération du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de Madame Laurence DENAND, adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet modifié de division de la parcelle cadastrée section AM n° 806 en sept lots, conformément au plan de projet de division annexé à la présente délibération.
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** la cession des sept lots issus de cette division aux riverains concernés au prix de 160 €/m², selon les surfaces prévisionnelles suivantes :
 - Lot A : 130 m² ;
 - Lot B : 189 m² ;
 - Lot C : 170 m² ;
 - Lot D : 160 m² ;
 - Lot E : 259 m² ;
 - Lot F : 108 m² ;
 - Lot G : 75 m².
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que les surfaces définitives des lots seront celles figurant au document d'arpentage établi par le géomètre et que les actes de vente seront régularisés sur cette base.
- **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que les autres dispositions de la délibération n°26-044 du 15 avril 2026 demeurent inchangées.

- **ARTICLE 5 : AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes de vente correspondants ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces cessions.




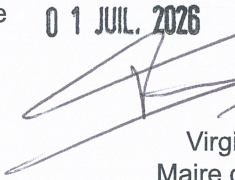
Ali HADIK,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 01 JUIL. 2026
Et publié le 01 JUIL. 2026



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2026

Application agréée E/égalité.com